

Le glyphosate a encore de l'avenir en Europe

L'Agence européenne des produits chimiques juge que l'herbicide, de plus en plus décrié par des études scientifiques, ne pose pas de problème. Son autorisation devrait être prolongée en 2023.

Repères

Quelle décision a été prise ?

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a rendu public, lundi, son évaluation sur les risques (cancérogène, mutagène ou reprotoxique) de l'herbicide. L'ECHA persiste et estime, comme en 2017, que « la classification du glyphosate comme cancérogène n'est pas justifiée ». L'agence réaffirme que la substance est toxique pour les organismes aquatiques et qu'elle peut causer des lésions oculaires, ce qui justifie des précautions mais pas une annulation automatique de son autorisation. Cela aurait été le cas si le glyphosate avait été classé cancérogène, avéré ou même probable.

Quelles conséquences sur l'utilisation du glyphosate ?

Cette décision de l'ECHA augure d'une prolongation de l'autorisation du glyphosate dans l'Union européenne, au moins jusqu'à l'été 2023. La licence expire en théorie le 15 décembre 2022. Mais le 10 mai, l'ECHA et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), chargées d'évaluer la dangerosité de l'herbicide, ont annoncé qu'elles ne rendraient pas leurs conclusions à la mi-2022 comme prévu, mais à la mi-2023. La raison ? « Un nombre sans précédent d'avis » à traiter, preuves de l'intensité du débat.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'ECHA a finalement rendu son avis



Épandage de glyphosate dans un champ à Saint-Germain-sur-Sarthe, en septembre 2019.

PHOTO : ARCHIVES JEAN-FRANÇOIS MONIER, AFP

dès lundi. On attend maintenant celui de l'EFSA, qui se penche notamment sur les risques pour les utilisateurs et consommateurs. Mais pas avant juillet 2023. Ce qui devrait entraîner une prolongation de l'autorisation jusqu'à cette date.

Pourquoi un tel décalage entre les études ?

Les ONG Pesticide Action Network et Générations futures dénoncent un

« déni de science », face aux études qui s'accumulent. Dès 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) de l'OMS a classé le glyphosate comme « probablement cancérogène ». En juin 2021, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a clairement posé la « présomption moyenne » d'un lien entre glyphosate et cancers du système immunitaire.

Pour les ONG, ECHA et EFSA

s'appuient essentiellement sur des études scientifiques non publiées et commandées par les industriels. Au contraire des études indépendantes, publiées et relues par des pairs. C'est pourquoi quarante et une ONG européennes réclament enfin un financement d'études indépendantes par l'Union européenne.

à Bruxelles,
Marie GEREDAKIS.

V
Un
les

Lé

De
cre
ger
l'oc
me
dis
des
au
Au
les
mé
ne.
cló
D
à le
res
de
dél
list
Ch
troi
çai
me
tes
qu'
N
sid
jou
din
ou
les.

Ei

Le
de
Em
aut
cor